

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions stratégiques

RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 14<sup>e</sup> session (CoP14, la Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la résolution Conf. 14.2, *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, qui inclut le but et l'objectif suivants:

*But 1: Garantir l'application et le respect de la Convention et la lutte contre la fraude.*

*Objectif 1.8: Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.*

Le présent document donne des informations sur plusieurs activités récentes du Secrétariat en faveur du renforcement des capacités qui contribuent à ce but et à cet objectif.

Cadre du renforcement des capacités

3. Les activités en faveur du renforcement des capacités requièrent un transfert de connaissances et la mise à disposition d'une assistance pour le développement d'aptitudes spécifiques liées à l'application de la Convention. Le Secrétariat cherche donc à faire mieux comprendre la Convention et à améliorer la capacité d'en mettre en œuvre les dispositions. La mise en œuvre quotidienne de la CITES implique toute une série de disciplines – science, droit, lutte contre la fraude, gestion des ressources, administration et politique commerciale – qui impliquent un nombre tout aussi grand de parties prenantes issues de gouvernements, d'agences intergouvernementales, du secteur privé et de la société civile. Les opportunités d'interventions pour le renforcement des capacités, individuelles et en partenariats, sont nombreuses et il faut considérer le rôle le plus efficace que le Secrétariat peut jouer dans la mise à disposition du renforcement des capacités. Pour mieux axer et diriger son action, le Secrétariat a préparé un projet de cadre pour le renforcement des capacités afin que ses activités soient bien ciblées et d'un bon rapport coût/efficacité, qu'elles aient des résultats visibles et durables, et qu'en fin de compte, elles appuient le but et l'objectif de renforcement des capacités fixés dans la résolution Conf. 14.2.
4. Le projet de cadre examine les besoins de renforcement des capacités de la CITES, le mandat du Secrétariat, son rôle dans le renforcement des capacités, ses principales capacités et sa méthodologie, ses partenaires et la mobilisation de ressources. Des plans d'action pour chaque grande activité ou domaine de renforcement des capacités seront élaborés afin de guider et de documenter le travail du Secrétariat.

Renforcer l'application de la CITES

5. Le Secrétariat a obtenu 3.512.500 USD de la Commission européenne pour un projet sur plusieurs années qui vise à renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la Convention et à veiller à ce que le commerce international des espèces sauvages ne compromette pas la survie des espèces CITES. Le Secrétariat remercie vivement la Commission européenne pour cette importante contribution financière au renforcement des capacités CITES.

6. La première phase du projet (2009-2011) vise à renforcer les capacités des partenaires commerciaux (comme l'Union européenne) d'appliquer la Convention et de remplir leurs obligations découlant de la CITES, à prévenir la surexploitation, et à veiller à ce que le commerce international légal de la faune et de la flore sauvage ne dépasse pas le niveau durable. Ce projet implique de déceler les problèmes sous-jacents qui affectent l'application de la CITES et l'accomplissement des obligations à l'importation, de concevoir et de dispenser une e-formation pour résoudre ces problèmes, de convoquer cinq ateliers régionaux, et d'appuyer plusieurs activités post-ateliers visant à traiter les points faibles de l'application et les besoins immédiats de données – comme des études de population – et une formation plus approfondie au niveau national. La seconde phase du projet (2011-2012) vise à poursuivre le travail initial et à aider certaines Parties ayant besoin d'une assistance à améliorer l'application de la CITES, et à garantir un commerce légal, durable et traçable.
7. Une évaluation des besoins fondée sur l'analyse des questionnaires a été faite. Au total, 107 Parties ont été invitées à soumettre des questionnaires et 81 d'entre elles ont renvoyé 164 questionnaires remplis (40 ont été reçus de 20 Parties de l'Afrique australe et de l'Est, 41 de 19 pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest, 31 de 15 pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, 42 de 17 pays de l'Amérique centrale et du Sud, et 10 de neuf Parties de l'Asie centrale et de l'Ouest). Un résumé des résultats du questionnaire est disponible à la présente session en tant que document d'information.
8. Guidés par les résultats de l'évaluation des besoins, des e-cours sur CD-ROM ont été préparés en anglais, en français et en espagnol pour aider les participants à se préparer pour les réunions régionales, et pour fournir un appui au renforcement des capacités sur la base des priorités identifiées dans l'évaluation des besoins. Ces priorités incluent la formation des agents chargés de la lutte contre la fraude et des douaniers, la formation à la formulation des avis de commerce non préjudiciable, la formation à la conduite des études de population, l'identification des animaux et des plantes, l'amélioration des aptitudes à la formation et à la facilitation (formation des formateurs), la formation des agents de la lutte contre la fraude à la conduite d'investigations, et la sensibilisation des responsables politiques et des décideurs.
9. Il a été répondu à la série de besoins de formation identifiés par les auteurs des réponses par les matériels existant sur la formation et l'enseignement, incorporés dans les e-cours du projet ou fournis séparément comme matériels d'appui. Les e-cours mettent l'accent sur les thèmes les plus importants non couverts dans d'autres matériels (comme la formulation des avis de commerce non préjudiciable), et ont servi de cours préparatoires et d'e-bibliothèques de matériels pour les ateliers régionaux. Ces e-cours ont été regroupés en un cours fondamental sur la CITES et les avis de commerce non préjudiciable proposé par le collège virtuel CITES (voir ci-après les points 19 à 22).
10. Quatre ateliers régionaux ont eu lieu en 2010: à Kampala (Ouganda) en janvier pour l'Afrique australe et de l'Est, à Makati City (Philippines) en juin pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, à Douala (Cameroun) en novembre pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, et à Bogota (Colombie) en décembre pour l'Amérique centrale et du Sud. Un dernier atelier régional, pour l'Asie centrale et de l'Ouest, se tiendra à Riyad (Arabie saoudite) dès que possible.
11. De petites activités réalisées au niveau des pays dans le cadre de la première phase du projet reçoivent actuellement un appui dans les pays suivants: Cambodge, Egypte, Inde, Indonésie, Libéria, Malawi, Mozambique, Ouganda, Philippines et Viet Nam, et le financement des propositions de projets reçues de 11 autres Parties est en train d'être considéré.
12. Le Secrétariat a été invité à aider l'Afrique du Sud à dispenser une formation à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique, et un atelier de cinq jours a été tenu dans le parc national Kruger en octobre 2010. Le Secrétariat remercie l'organe de gestion de l'Afrique du Sud d'avoir organisé l'atelier et fourni un appui au membre du Secrétariat qui a contribué à la formation.

#### Renforcement des capacités touchant à la science

13. L'un des principaux domaines du travail du Secrétariat pour le renforcement des capacités est l'assistance qu'il fournit aux autorités scientifiques par le biais de ses ateliers intitulés "La science à la CITES", organisés avec les autorités nationales CITES (pour répondre à la demande de tels ateliers faite dans la résolution Conf. 10.3, *Désignation et rôle des autorités scientifiques*). Ces ateliers mettent l'accent sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable, la fixation de quotas, la gestion adaptative, et autres tâches et responsabilités des autorités scientifiques. Les matériels de formation destinés à ces ateliers ont été révisés et mis à jour régulièrement et des présentations distinctes ont abordé les sujets de la gestion adaptative, des quotas, de la formulation des avis de commerce non préjudiciable, de l'établissement des

rapports et de la réunion des données. Des ateliers ont été conduits à Honiara (Iles Salomon) en mai 2010 et à Katmandou (Népal) en janvier 2011.

14. A la CoP14, la Conférence des Parties a adopté la résolution Conf. 14.7, *Gestion des quotas d'exportation établis au plan national*, et les *Lignes directrices pour la gestion des quotas d'exportation établis au plan national*, jointes en annexe, fondées sur le travail du groupe de travail du Comité permanent sur les quotas d'exportation. L'action du Secrétariat pour le renforcement des capacités s'agissant des quotas est, depuis, fondée sur cette résolution, qui a été révisée à la CoP15 en mars 2010.
15. Les cours et les matériels sur le renforcement des capacités relatifs à la formation sur les quotas et la formulation des avis de commerce non préjudiciable ont été examinés lors de la 19<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (Genève, 2011), et le seront à la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, 2011). Les présidents de ces Comités établissent un groupe de travail intersessions chargé d'examiner ces matériels et de fournir au Secrétariat un apport pour les améliorer grâce à des études de cas, des exemples d'application et toute méthodologie jugée efficace pour aider les Parties.
16. Depuis 2002, le Secrétariat utilise des présentations PowerPoint sur le rôle des quotas à la CITES et sur les avis de commerce non préjudiciable dans ses matériels généraux consacrés à la formation. Ces présentations servent d'introduction au thème traité et soulignent l'importance des relations croisées entre les données scientifiques, le suivi, et les décisions de gestion. Les Parties ont été informées sur les matériels de formation et leur actualisation dans les notifications aux Parties n<sup>os</sup> 2002/073 du 19 décembre 2002, 2003/073 du 12 novembre 2003 et 2005/067 du 8 décembre 2005. Après 2005, les matériels ont été actualisés et adaptés pour être utilisés dans les séminaires de formation et chaque fois que les Parties les demandent pour les utiliser dans leur formation au niveau national. Le Secrétariat remercie les Parties pour leurs commentaires et suggestions qui améliorent ces matériels.

#### Renforcement des capacités s'agissant de la lutte contre la fraude

17. En février 2011, deux membres du Secrétariat ont participé à un atelier de formation à la lutte contre la fraude et à une visite sur place organisée par l'autorité CITES du Nigéria chargée de la lutte contre la fraude (*National Environmental Standards and Regulations Enforcement Agency, NESREA*). L'atelier tenu à Kano et la visite à Lagos ont donné suite au travail sur la lutte contre la fraude et aux missions antérieures conduites par le Secrétariat. Le Secrétariat remercie le NESREA d'avoir pris les dispositions nécessaires localement pour la tenue de l'atelier et la visite sur site.
18. Un cours d'une semaine sur la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages et le contrôle du commerce CITES a été dispensé à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2011. Les agences qui y ont participé étaient l'organe de gestion CITES, l'Unité des douanes frontalières, le Département de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, le Département des affaires environnementales, la Direction des enquêtes criminelles prioritaires, le Département de l'agriculture et du développement rural du Gauteng, le Bureau central national d'Interpol, les parcs nationaux et provinciaux, le Ministère public national, la police sud-africaine, le Service des revenus sud-africain, et le Secrétariat CITES. Le Secrétariat remercie l'organe de gestion de l'Afrique du Sud d'avoir organisé ce cours.
19. Le Secrétariat a participé à plusieurs ateliers de formation destinés aux douaniers dans le cadre de l'initiative "Douanes vertes" en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Des ateliers régionaux ont été tenus au Liban en avril 2010, en République dominicaine en juillet 2010, au Turkménistan en octobre 2010, au Kenya en décembre 2010 (à l'appui du projet GAPIN de l'OMD) et aux Fidji en mai 2011. La participation du Secrétariat aux ateliers tenus en République dominicaine et au Kenya avaient l'appui de l'OMD, tandis que le PNUE a appuyé la participation du Secrétariat à ceux tenus au Turkménistan et aux Fidji. Le Secrétariat est reconnaissant pour l'appui apporté à ses activités de renforcement des capacités. Pour ces ateliers et la formation des douaniers en général, plusieurs présentations spécialisées ont été préparées, traitant de sujets tels que l'identification des spécimens, l'identification des spécimens faux ou contrefaits, la manutention et le commerce de la viande de brousse.

#### Le collège virtuel CITES

20. Donnant suite à la décision 14.12, *Collège virtuel*, le Secrétariat CITES a lancé le collège virtuel CITES à l'Université internationale d'Andalousie à Baeza (Espagne) le 7 juin 2011.
21. Le Secrétariat CITES remercie la Commission européenne pour le financement attribué au titre du projet intitulé *Renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la CITES pour garantir une gestion*

*durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable*, qui a rendu possible la mise au point du collège virtuel CITES. Le Secrétariat remercie également l'Université internationale d'Andalousie d'accueillir le collège virtuel CITES et pour son soutien technique.

22. Les premiers cours web disponibles par le biais du collège étaient fondés sur les cours sur CD-ROM créés à l'appui du projet financé par la Commission européenne, à savoir *Introduction à la CITES et aux avis de commerce non préjudiciable*. Composé de cinq modules, ce cours propose aux autorités CITES des exercices, des lectures, des matériels de formation et autres informations sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable. Il comporte un chapitre de références où l'utilisateur peut trouver des matériels complémentaires sur le cours.
23. Le collège virtuel CITES est disponible sous: [http://campusvirtual.unia.es/cites/index.php?lang=fr\\_utf8](http://campusvirtual.unia.es/cites/index.php?lang=fr_utf8).

#### Appui aux programmes de maîtrise

24. Le Secrétariat contribue aux programmes de maîtrise qui incluent l'étude de la Convention. En 2010 et 2011, il a fait des conférences pour le cours de maîtrise intitulé *Les espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation: le cadre international* proposé par l'Université internationale d'Andalousie. Pour l'année académique 2011, le Secrétariat a pu contribuer aux frais de participation de plusieurs étudiants dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités (voir ci-dessus au point 5). Un membre du Secrétariat agit comme conseiller pour plusieurs étudiants du programme en vue de leur soutenance de thèse. Le Secrétariat remercie l'Université pour son appui à la participation du Secrétariat à cet important programme et la Commission européenne pour son appui financier à des étudiants afin qu'ils puissent participer au cours de maîtrise.

#### Assistance aux Parties sur les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité

25. La notification n° 2011/021 du 24 février 2011 attire l'attention des Parties sur le *Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020* et sur les *Objectifs d'Aichi pour la biodiversité* adopté à la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 2010). La Conférence de la CDB a prié les Parties à la CDB de préparer des objectifs nationaux conformes au Plan stratégique et d'actualiser, s'il y a lieu, leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB). Les Parties à la CITES ont été invitées, via la notification aux Parties n° 2011/021, à envisager d'intégrer dans leurs SPANB leurs activités CITES nationales et régionales qui contribuent à l'application effective du *Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020* et aux *Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*, ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages, comme approprié. Pour aider les Parties dans leur travail, le Secrétariat CITES a commandé à un spécialiste un projet de guide intitulé *Contribuer à l'élaboration, au réexamen, à l'actualisation et la révision des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) – projet de guide pour les Parties à la CITES*. Ce projet de guide a été communiqué aux Parties dans la notification n° 2011/026 du 4 mai 2011.

#### Recommandations

26. Le Secrétariat encourage les Parties à utiliser dans leurs propres programmes de formation et de sensibilisation les cours, outils et matériels sur le renforcement des capacités qu'il a préparé. Ces cours, outils et matériels de formation sont disponibles via le collège virtuel ou en les demandant au Secrétariat.
27. Le Secrétariat encourage aussi les Parties à faire usage du collège virtuel CITES pour former leur personnel national.